

LA LETTRE DES ELU·E·S

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

NOVEMBRE 2023



NUMÉRO 10

La session des 19 et 20 octobre était la dernière de Christophe Chaillou. Elu depuis 2001, Christophe Chaillou a démissionné de ses fonctions au sein du Conseil Départemental suite à son élection au Sénat, en application de la loi sur le non-cumul des mandats : « J'ai eu l'honneur de servir mon canton pendant 22 ans, en tant que conseiller général de Saint-Jean-de-la-Ruelle puis conseiller départemental de Saint-Jean, Ingré et La Chapelle Saint-Mesmin. Je serai toujours à votre service et veillerai, au Parlement, à œuvrer dans la fidélité à mes engagements et pour nos territoires dans toute leur diversité. J'agirai, comme je l'ai toujours fait, dans l'intérêt général et dans le respect des valeurs fondamentales de notre République. » Nous le remercions pour son engagement sans faille pour les habitants de son canton et du Loiret, fidèle aux valeurs d'une gauche républicaine, humaniste et laïque. Nous souhaitons la bienvenue à Vincent Devailly, premier adjoint à la Maire de La Chapelle Saint-Mesmin !

Durant cette session, nous avons voté contre la délibération fixant la tarification des repas dans les collèges, en l'absence de tarification sociale ; nous demandons une expérimentation sans attendre ! Nous nous sommes également abstenus sur la décision modificative du budget 2023.

Vous trouverez dans cette lettre un résumé de nos principales interventions. Très bonne lecture à toutes et à tous !

Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy, Vincent Devailly,
Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Valliès

SOMMAIRE

- P.2 **MERCI CHRISTOPHE CHAILLOU ! BIENVENUE VINCENT DEVAILLY !**
- P.4 **TARIFS DES REPAS DANS LES COLLÈGES : POUR UNE EXPÉRIMENTATION DE LA TARIFICATION SOCIALE**
- P.5 **DOTATIONS AUX COLLÈGES : QUELQUES NOUVEAUTÉS**
- P.6 **MODIFICATION DU BUDGET 2023 : DES AJUSTEMENTS À LA MARGE**
- P.6 **EN BREF ...**

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux : www.ser45.fr



Pour nous contacter : Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 02.38.77.96.30 ; Adresse : 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

MERCI CHRISTOPHE CHAILLOU ! BIENVENUE VINCENT DEVAILLY !

C'était la dernière session de Christophe Chaillou, brillamment élu sénateur fin septembre. Hélène Lorme, au nom du groupe *Socialiste et Républicain*, s'est félicitée de son élection à la chambre haute du Parlement et l'a remercié pour son travail au sein du Conseil Départemental : « vous ne serez pas totalement surpris si vous me voyez insister sur notre grande satisfaction de voir les équilibres politiques se conserver à minima, ainsi que sur les années d'exercice de notre collègue Christophe Chaillou au sein de cette assemblée. En effet, Christophe, au cours des huit années départementales que j'ai pu partager avec toi, j'ai observé une mise en œuvre sans faille des valeurs de gauche que nous partageons, une écoute, et au-delà des paroles, des actes au service des citoyens, ainsi que le sens du devoir. Pour cette dernière session, je tenais à te remercier pour ce noble exercice de la politique et je te souhaite beaucoup de réussite dans tes nouvelles missions. »



CHRISTOPHE CHAILLOU

22 ans au service des habitants du canton de Saint-Jean-de-la-Ruelle

« J'ai été particulièrement fier de représenter en tant que conseiller général puis en tant que conseiller départemental le canton de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Je veux remercier l'ensemble de mes collègues de ce mandat et des mandats précédents, les services départementaux, mes collègues et amis du groupe avec qui nous partageons des combats communs. Je suis heureux que le premier adjoint à la Maire de La Chapelle Saint-Mesmin, Vincent Devailly, assure la suite. Je vous remercie, M. le Président, car vous avez toujours manifesté de l'écoute, de l'attention et de la disponibilité y compris dans des moments pas toujours simples. J'apprécie votre esprit d'écoute, votre ouverture d'esprit, même si je pense que parfois cela pourrait aller un peu plus loin ... Je voulais vous dire que j'ai apprécié le travail que nous avons mené ensemble. »

Le Département, une légitimité renforcée dans le cadre de ses compétences

« J'ai acquis cette conviction, renforcée ces dernières semaines, d'un département qui a indéniablement conforté sa légitimité d'action. Personne ne proposerait, me semble-t-il, de revenir sur son existence. Néanmoins, je pense que cette assemblée devra veiller à garder son sentiment d'ouverture, de respect des uns et des autres. Le monopole n'est jamais bon, y compris en politique. Il faut veiller à toujours agir dans l'intérêt de toutes et de tous, et aussi de rester cohérent sur l'exercice de ses compétences. Je ne pense pas qu'il revienne au Département de se mêler de tout, y compris sur certaines compétences où les chefs de file sont clairement identifiés par la loi. »

Un engagement fidèle à ses valeurs

« Tout au long de ces années, j'ai toujours cherché à adopter une attitude constructive, ouverte, pragmatique, tout en cherchant à rester fidèle aux valeurs de ma famille politique, celle de la gauche humaniste, républicaine, laïque. Je suis fondamentalement un social-démocrate, pro-européen. Je sais que ce n'est pas à la mode en ce moment, mais je reste fondamentalement attaché à cela, y compris dans un contexte particulièrement difficile et périlleux. Dans ces périodes-là, il faut garder la tête froide. L'émotion est forte, par rapport aux actes barbares du terrorisme islamique. La colère est forte mais il faut savoir résister aux assauts du populisme et de la démagogie. Les ennemis de la République, les

ennemis de la démocratie, cherchent justement à nous déstabiliser, à déstabiliser le socle de nos valeurs, à déstabiliser l'école, lieu où on doit former, éclairer les citoyens. Ce qui fait la force de notre démocratie, c'est d'être inattaquable sur ses principes, le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, la dignité des hommes et des femmes, les règles du droit international, et qu'on le veuille ou non, le droit d'asile. Je reste un élu et un militant profondément attaché à ces valeurs, y compris parce que je sais d'où je viens : un petit-fils de réfugié politique venu en France pour échapper à la guerre civile, d'une famille d'ouvriers et de salariés, d'hommes et de femmes simples, et maire d'une ville populaire mais fière, y compris de ses valeurs. Je suis attaché à ce que les plus modestes, ceux qui n'ont pas forcément les réseaux et les codes, soient aussi respectés. »

Un nouvel engagement au service des habitants et des élus locaux

« Il faut être conscient de la chance que nous avons dans ce pays d'avoir des milliers d'élus locaux qui dépensent leur temps sans compter pour que cela fonctionne, des élus que nous sommes bien contents de trouver quand cela ne va pas bien, que l'on remercie, mais à qui on annonce le lendemain qu'on va encore réduire leurs moyens et leur capacité d'agir. Je m'efforcerai, en lien avec les deux autres sénateurs et sénatrices du Loiret, de rester au service des Loirétains, des élus, des maires de notre département et bien évidemment du Conseil Départemental du Loiret à qui j'adresse tous mes vœux. Merci à vous toutes et à vous tous. »



Nous souhaitons la bienvenue à Vincent Devailly, suppléant de Christophe Chaillou et donc désormais nouveau conseiller départemental du canton de Saint-Jean-de-la-Ruelle en binôme avec Hélène Lorme.

Conducteur de trains, Vincent Devailly est premier adjoint à la maire de La Chapelle Saint-Mesmin en charge de la culture, de la communication et du patrimoine, ainsi que conseiller métropolitain.

Il remplace Christophe Chaillou au sein de la Commission Culture, Attractivité et Tourisme.

Des changements dans l'exécutif départemental

Elue sénatrice, Pauline Martin reste au Conseil Départemental mais a démissionné de son poste de première Vice-Présidente en charge de l'Emploi, de l'Economie, des Ressources Humaines et de la Solidarité Territoriale. Elle sera remplacée d'ici quelques semaines. Frédéric Néraud, qui s'était présenté contre la liste menée par Hugues Saury et Pauline Martin, ne fait plus partie de la majorité départementale et a quitté son poste de huitième Vice-Président délégué à l'aménagement numérique ; il siègera désormais chez les non-inscrits.

TARIFS DES REPAS DANS LES COLLÈGES : POUR UNE EXPÉRIMENTATION DE LA TARIFICATION SOCIALE

Nous demandons depuis des années la mise en place d'une tarification des repas dans les collèges en fonction des revenus des familles. **Le Département a décidé de ne pas mettre en place de tarification sociale pour 2024. Nous avons ainsi voté contre le rapport.**



HÉLÈNE LORME

La tarification sociale, une mesure de justice sociale à expérimenter

« La mise en place d'une tarification sociale dans la restauration de nos collèges répond un objectif d'équité, d'égalité des chances et de justice sociale. Mais vous enterrez cette mesure. Votre position est à rebours de l'ambition que vous dites porter. Certains le font cette année sous forme d'expérimentation, comme le Département de Loire-Atlantique, avec une tarification progressive de neuf tranches, débutant à un euro le repas, et avec pour objectif selon le Président du Département de « proposer un prix attractif pour un repas équilibré, varié, de qualité, confectionné sur place par les chefs avec des produits frais, bio et locaux. Bien se nourrir est un enjeu de santé publique et chaque collégien doit pouvoir rester déjeuner sur place dans son collège s'il le souhaite ». Nous devons expérimenter en associant les personnels de directions, les gestionnaires, les parents d'élèves et ne surtout pas reculer face aux obstacles, parce que l'ambition que nous portons pour nos jeunes et pour les familles est bien supérieure aux difficultés d'application qui peuvent exister. Nous regrettons fortement que nous n'avancions pas sur ce sujet y compris sous la forme d'une expérimentation, alors que vous n'hésitez pas d'habitude à expérimenter. »

Quelques données pour ouvrir le débat

« Le CNESECO, le Centre National d'Etude des Systèmes Scolaires, dit que « les repas scolaires équilibrés améliorent la concentration en classe et permettent aux enfants d'obtenir les meilleurs résultats ». Nous savons aussi que les élèves des familles défavorisées sont deux fois moins nombreux à manger à la cantine que ceux des familles favorisées, et que pour certains il s'agit du seul repas équilibré de la journée. »



BAPTISTE CHAPUIS

Des enjeux multiples

« Je remercie l'étude des services qui a permis d'identifier les risques et les inconvénients à la mise en place d'une tarification sociale. Désormais, nous devons aller au bout de cette étude en identifiant les avantages et basculer sur une expérimentation. Aujourd'hui, il y a des jeunes qui ne mangent pas à la cantine et qui pourtant devraient y manger. C'est une question d'équilibre alimentaire, une question de santé publique, mais aussi un sujet de continuité éducative car le temps du midi est aussi un temps éducatif, pour travailler sur la question du gaspillage alimentaire, sur la variété des repas. Il y a aussi des activités qui sont faites sur ce temps-là. Je vous ai entendu, M. le Président, dire que la porte n'était pas fermée. J'aimerais que vous nous ouvriez la porte en disant qu'en 2025, on prend trois collèges et on explore la tarification sociale. Oui, il y a des freins administratifs, oui, il y a une charge de travail supplémentaire demandée aux gestionnaires, mais il faut y voir les avantages de cette tarification sociale à destination des familles les plus modestes. »

La part du bio dans les cantines loin des objectifs

« Une expérimentation sera menée dans deux collèges pour renforcer la part du bio dans les cantines. La démarche est intéressante mais aujourd'hui on part de très très très loin. On est à 8% de bio sur 2022, avec une obligation depuis le 1^{er} janvier 2022 de 20% de bio et de 50 % de produits de qualité. Cela doit faire partie d'un grand chantier que l'on doit porter sur 2024, en accompagnant massivement les chefs d'établissements. »



MARIE-AGNÈS COURROY

L'importance du temps du midi

« Nous sommes attentifs à la qualité des produits alimentaires dans notre restauration mais nous laissons à la porte des restaurants scolaires les plus fragiles de nos collégiens. Le temps du midi est aussi un moment riche d'activités culturelles et sportives. Les externes sont exclus de fait de ces activités quand ils ne peuvent payer un repas plus cher. Dans les collèges ruraux, c'est une richesse pédagogique d'avoir des élèves présents toute la journée. Côté sombre, les fonds sociaux suppléent de façon moins équitable les difficultés de paiement. Ce serait plus normal d'utiliser ces fonds pour aider aux sorties et au matériel pédagogique. »

DOTATIONS AUX COLLÈGES PUBLICS : QUELQUES NOUVEAUTÉS

Les dotations aux collèges publics ont été adoptées. Nous nous félicitons des quelques nouveautés introduites pour 2024 tout en regrettant l'absence de coefficient pour les classes d'élèves allophones arrivants.



VANESSA SLIMANI

Des avancées, mais toujours une absence de coefficient pour les UPE2A

« Nous saluons la majoration qui est proposée concernant les sorties culturelles et pédagogiques ; il y a des attentes fortes des collèges pour que le Département les accompagne davantage. Je salue aussi la mise en place de la « part surface » pour les dépenses d'entretien des bâtiments, cela va leur permettre une meilleure autonomie et une meilleure réactivité pour lancer des interventions. En revanche, je regrette toujours qu'il n'y ait pas la mise en place de coefficients de dotation spécifiques pour les classes UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants), classes qui nécessitent pourtant un accompagnement spécifique. »

S'engager davantage pour développer la mobilité européenne

« Je salue les avancées mais j'attire votre attention sur tout ce qui est lié aux sorties pédagogiques et à la mobilité. Un geste est fait mais face à l'explosion des coûts notamment dans les transports ... Je continue d'encourager les mobilités, la mobilité européenne, mais aujourd'hui, ce n'est pas finançable. Et les porteurs de projets se tournent vers la commune car le Département ne les finance pas assez et parce qu'ils ne veulent pas facturer plusieurs centaines d'euros aux parents. J'attire votre attention sur ce phénomène-là car nous sommes confrontés à de vraies difficultés de financement. »



CHRISTOPHE CHAILLOU

MODIFICATION DU BUDGET 2023 : DES AJUSTEMENTS À LA MARGE

La deuxième Décision Modificative (DM) du Budget 2023 a été adoptée. En cohérence avec notre abstention sur le vote du Budget Primitif 2023, nous nous sommes abstenus sur cette DM. Il s'agit d'une DM essentiellement technique, qui ajuste le montant des différentes enveloppes au niveau de la consommation ainsi qu'en fonction des notifications reçues. La DM est marquée en investissement par la souscription de titres participatifs auprès de LogemLoiret pour un montant de 10 millions d'euros. En effet, au-delà de ses investissements classiques, LogemLoiret doit initier un programme de réhabilitation thermique afin de respecter la Loi climat et résilience de 2021, et ce dans un contexte d'inflation et de hausse des taux d'intérêts. La Loi Elan de 2018 autorise les offices publics de l'habitat à émettre des titres participatifs (apports de capitaux).

EN BREF ...

Sécurité routière : un budget en légère baisse

Conformément à ce qui a été voté en janvier 2023 dans le cadre du Budget Primitif, l'enveloppe globale des subventions aux associations de lutte contre la violence routière est en légère baisse (de 10 000 à 8 500 euros). Grégoire Chapuis a regretté cette baisse pouvant limiter à la fois les projets déjà proposés ou l'arrivée de nouveaux projets portés par d'autres associations.

Expérimentation du RSA sous conditions : où en est-on ?

Lors de la séance d'ouverture, Hélène Lorme est revenue sur l'expérimentation France Travail en s'interrogeant sur les entreprises qui pourront accueillir les bénéficiaires du RSA pour les 15 heures d'activités hebdomadaires ainsi que sur le niveau de sanction en cas de non-respect des devoirs par les bénéficiaires. Rappelons que selon des statistiques de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, un dispositif de sanction fait la plupart du temps sortir du dispositif la personne concernée et la fait s'éloigner d'un retour à l'emploi qui est pourtant notre objectif. Attention donc à ce que la réforme France Travail ne soit pas un repoussoir pour les personnes en situation de précarité, les poussant à renoncer à leurs droits. Notons également que fin 2021 dans le Loiret, parmi les personnes soumises aux droits et devoirs orientées vers le Département, seules 41% avaient un CER, un Contrat d'Engagement Réciproque, qui formalise l'ensemble des actions et des démarches que le bénéficiaire du RSA doit mettre en œuvre pour bénéficier de l'aide. Voilà la priorité : mettre en place un CER pour tous !

Stratégie bas-carbone du Département : difficile d'en tirer des conclusions ...

Près de deux ans après l'adoption de la stratégie bas-carbone par l'Assemblée, le bilan 2022 a été présenté. Le Conseil Départemental est pour le moment en-deçà de ses objectifs initiaux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un constat à prendre avec précaution en raison de modifications de méthode de calcul par l'ADEME (l'agence de la transition écologique).

Deux enveloppes pour la politique de l'eau et la lutte contre la désertification médicale

Dans le cadre de sa politique de mobilisation du Département en faveur des territoires, deux nouvelles enveloppes sont créées pour 2024 et concernent les investissements des collectivités en faveur de la préservation de la ressource en eau (2 millions d'euros par an pour des travaux pour lutter contre les fuites, des études pour la réutilisation des eaux usées, etc.) et en faveur de l'accès aux soins (1 million d'euros par an pour la rénovation de structures de soins, l'amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé, etc.).